

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 02 octobre 2023

Convocation du 25/09/2023

Nombre de conseillers en service : 13

Conseillers présents : 9

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, 5/10/2023

L'an deux mil vingt-trois, le deux du mois d'octobre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'octobre sous la présidence de Madame Armelle PONCET, Maire,

Président : Armelle PONCET

Secrétaire de séance : Marie-Claire VIRIEUX

Présents : Armelle PONCET Yvonne FREMONT, Marie-Claire VIRIEUX, Dominique GIRARD, Philippe VARIN, Olivier CHARRIER, Magalie MARTIN, Vincenzo AGRELO, Anne MAYER.

Absents : Isabelle JOREAU, Mireille FOURMOND, Christophe GAIGNON et Frédéric BRUERE.

Bon pour pouvoir : Néant.

**DCM 2023-35 AUGMENTATION D'HEURES POUR LE POSTE D'ADJOINT
ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE PREMIERE CLASSE**

Madame le Maire propose au conseil municipal de porter la durée du temps de travail de l'emploi du poste d'Adjoint administratif principal 1ère classe à temps non complet créé initialement pour une durée de 28/35ème à temps complet de 35/35ème à compter du 01/01/2024.

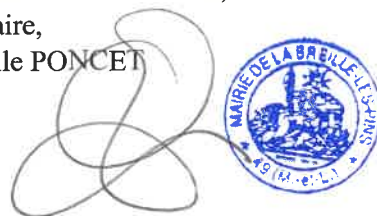
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE à l'unanimité des membres présents d'augmenter le nombre d'heure hebdomadaire du poste d'Adjoint administratif principal 1ère classe à temps non complet créé initialement pour une durée de 28/35ème à temps complet de 35/35ème à compter du 01/01/2024.

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur,
Le 5/10/2023
Et de la mise en ligne le 5/10/2023

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS, le 5/10/2023
Le Maire,
Armelle PONCET



Le secrétaire

Accusé de réception en préfecture
049-214900458-20231002-DCM2023-35-DE
Date de télétransmission : 05/10/2023
Date de réception préfecture : 05/10/2023